

## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

20 et 21 septembre 2014

### « Patrimoine culturel, patrimoine naturel »

#### *Objectifs et orientations thématiques*

Alors que la célébration de la 30<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine avait été l'occasion de revenir sur l'histoire de la protection patrimoniale, le thème « *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* » ouvre résolument l'horizon du patrimoine pour l'édition 2014.

Associer dans un même intitulé patrimoine culturel et patrimoine naturel, c'est évoquer les liens qui unissent définitivement le patrimoine sous toutes ses formes à l'environnement – minéral, végétal, urbain, littoral ou champêtre – qui le côtoie, l'abrite ou le sublime. Les deux notions sont étroitement imbriquées.

C'est également reconnaître une définition plus large de la notion stricto sensu d'*objet* patrimonial en l'ouvrant à celle de *site* ou de *paysage*.

Celle donnée par l'UNESCO du paysage culturel dès la Convention de 1972 évoque ce patrimoine mixte, composé d'« *œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature* », qui expriment « *une longue et intime relation des peuples avec leur environnement* ».

Elle illustre le dialogue évident qui se noue depuis des siècles entre les activités/créations de l'homme et son environnement naturel, entre les monuments (œuvres architecturales, sculptures, peintures, structures ou éléments archéologiques, grottes, etc.) et les sites ou zones naturelles (monuments naturels, formations géologiques et géomorphologiques, éléments fossiles, etc.).

Le thème « *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* » s'inscrit dans la continuité d'un siècle de protection dont l'une des évolutions capitales réside dans l'extension du champ patrimonial. La notion de « patrimoine » n'a aujourd'hui plus la même définition, ni le même champ d'action. La conscience de sa diversité comme de sa valeur citoyenne, économique et sociale a inévitablement modifié sa perception auprès du public mais aussi les actions pour sa protection, sa conservation ou sa mise en valeur, ainsi que sa gestion par les pouvoirs publics.

Tandis que la loi cadre sur la biodiversité était adoptée en 2013, celle sur la protection du patrimoine sera présentée cette année au Parlement afin notamment de relever le défi de l'aménagement des territoires, en proposant un dispositif législatif actualisé, simplifié et enrichi.

C'est dans ce cadre que les relations d'interaction et d'interdépendance qui existent entre patrimoine naturel et patrimoine culturel (matériel et immatériel) doivent être considérées comme un thème d'avenir.

« *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* » propose de placer le patrimoine au cœur d'un spectre allant du monument historique aux espaces protégés en prenant en compte les vastes domaines et espaces naturels abritant du patrimoine, ou encore les éléments naturels eux-mêmes *faisant* véritablement patrimoine.

Ce thème est une invitation à l'échange d'idées, au jeu et au croisement des regards et des métiers. Il doit permettre de mettre en lumière certains enjeux cruciaux pour l'avenir en matière culturelle, sociale et environnementale.

Cette 31<sup>e</sup> édition pourra ainsi s'articuler autour de quelques thématiques fortes, susceptibles d'embrasser l'ensemble des enjeux traversant un thème riche et stimulant :

- *Former le regard, sensibiliser les esprits : le rôle de la protection et de ses acteurs*
- *Le paysage, mariage de tous les patrimoines*
- *Entre patrimoine urbain et patrimoine rural*
- *Jardins et domaines, lieux de dialogue*
- *Les objets de nature : des monuments de culture ?*
- *Les techniques et les savoir-faire à l'honneur*
- *Quand la Nature reprend ses droits...*

## **Former le regard, sensibiliser les esprits : le rôle de la protection et de ses acteurs**

Ces deux journées de célébration de notre environnement culturel et naturel permettront de mobiliser chaque citoyen, engagé ou non en faveur de la protection. Elles seront également l'occasion d'échanges avec les institutions, les associations, les acteurs de la protection, celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour protéger, retrouver, identifier, renouveler, transmettre et créer.

Multipliant tout au long de l'année les actions de protection, de valorisation du patrimoine et de sensibilisation, les **réseaux patrimoniaux** parmi lesquels les Villes et Pays d'art et d'histoire, les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, les services en région chargés de l'Inventaire, services archéologiques des collectivités, Institut national de recherches archéologiques préventives, etc. sont des acteurs majeurs et incontournables des Journées européennes du patrimoine.

Une nouvelle fois, ils seront force de proposition pour élaborer des parcours ludiques et pédagogiques sur leurs territoires culturels.

La mobilisation des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), des Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) et des Conseils d'architecture,

d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pourrait ainsi permettre de sensibiliser aux thématiques en jeu, parfois complexes, sur les espaces protégés : qualité des territoires et du cadre de vie, abords des monuments historiques, autant de sujets pour lesquels la cohabitation concertée entre patrimoine bâti, environnement urbain et espaces naturels est un pivot essentiel.

Les nombreuses associations seront des relais de première importance dans la mise en place d'animations, d'ateliers et d'espaces de sensibilisation à leurs actions et à leur engagement, à échelle locale ou nationale. Parmi celles-ci, la Fondation du patrimoine qui fédère toutes les énergies, collectives et individuelles, pour la conservation des éléments bâtis témoignant de l'architecture d'une région et des générations qui s'y sont succédées. La Fédération Patrimoine-Environnement, elle aussi reconnue d'utilité publique, aura dans ce cadre un rôle clé à jouer au regard de son engagement en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France, et de l'amélioration du cadre de vie des Français.

Les musées auront pleine vocation à ouvrir leurs portes pour mettre en lumière le travail et les sources d'inspiration des artistes liés aux grands thèmes du paysage et de la Nature dans l'histoire des arts. Il s'agira également de mettre en avant la richesse des collections des **muséums d'histoire naturelle**, acteurs importants de la connaissance du patrimoine naturel, sans oublier les **écomusées** et les **musées de sociétés** et leurs missions pluridisciplinaires de conservation et de transmission de la connaissance des modes de vie et des milieux.

Si elle a su engager des mouvements de fond (le courant des Physiocrates en 1750, la Loi Beauquier – première proposition de loi pour la « protection des sites pittoresques » – ou encore l'organisation du premier congrès sur la protection du paysage en 1909), la France a su aussi lancer des initiatives porteuses, comme la définition de « périmètre sensible » dès 1959 ou la création du premier ministère de l'Environnement en 1971.

Cet élan a donné la preuve de son extraordinaire vitalité dans toute l'Europe et cette jeune histoire de la protection de l'environnement pourra être présentée par différentes institutions culturelles (archives nationales, départementales et municipales, etc.) ayant gardé la mémoire dans leurs collections de cette prise de conscience décisive d'une Nature à protéger.

Parmi les progrès décisifs réalisés pour la sauvegarde et la valorisation des patrimoines bâti et naturel, les **Parcs nationaux français**, les **Parcs naturels régionaux (PNR)**, institués dès 1967, et le **Conservatoire du Littoral**, créé en 1975 et aujourd'hui 4<sup>e</sup> propriétaire de monuments historiques en France, occupent une place essentielle dans le paysage de la protection patrimoniale française. De la même manière, l'**Office national des Forêts (ONF)** s'inscrit à la croisée de cette double dynamique en faveur d'un développement durable et de la protection du patrimoine bâti, particulièrement dans le cadre de co-gestions au sein des grands Domaines, comme Chambord, Compiègne, Chantilly ou Fontainebleau, mais aussi dans celui de la restauration de ruines de château inscrits ou classés au sein de milieux forestiers à préserver.

Ces structures aux missions essentielles comptent parmi les tous premiers propriétaires et gestionnaires de France au regard des milliers d'hectares d'espaces naturels qu'elles gèrent avec les collectivités territoriales, les associations ou certains établissements publics. Elles contribuent à l'attractivité des territoires qu'elles protègent, en proposant des solutions d'aménagement permettant leur découverte par le grand public – ou leur exploitation par

l'agriculture, les activités de pêche et les acteurs touristiques – tout en faisant du maintien de la biodiversité une priorité. Elles seront ainsi, naturellement, des partenaires privilégiés au cœur du thème de cette édition 2014.

Les Journées européennes du patrimoine seront enfin l'occasion de distinguer les « **Grands Sites** », héritiers des lois de 1930 et 1957 pour la protection des sites naturels présentant un « *intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ». Considérés comme remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles, ils développent une démarche partenariale de gestion durable pour en conserver le caractère exceptionnel et mettre en place un projet de mise en valeur concerté et équilibré.

C'est le cas, parmi d'autres, de la Camargue gardoise, des falaises d'Étretat, des Gorges du Tarn ou du Verdon, du Marais Poitevin, de la Vallée de la Restonica ou de la montagne Sainte-Victoire, mais aussi de sites mêlant directement patrimoine naturel et patrimoine bâti à l'image de la ville de Brouage, du village de Saint-Guilhem-le-Désert dans la vallée de l'Hérault, du Pont du Gard ou du site archéologique de Bibracte.

## **Le paysage, mariage de tous les patrimoines**

Bien qu'elles obéissent à des temporalités parfois difficiles à concilier, les politiques de protection des patrimoines culturel et naturel se retrouvent sur un même point : elles s'appliquent sur un dénominateur commun, le **paysage**.

À la fois espace naturel et espace habité, territoire construit et (ré)interprété, le paysage est le carrefour où se croisent les données naturelles d'un site ou d'une région et les aménagements des communautés humaines liées au développement des activités économiques et des relations sociales entre leurs citoyens.

L'adaptation des hommes aux atouts comme aux contraintes d'un paysage naturel montrent l'imbrication étroite entre ces deux notions de patrimoine naturel et de patrimoine culturel. Le patrimoine bâti que l'on entretient et que l'on visite s'est souvent construit *sur* ou *avec* les éléments naturels qui ont présidé au choix de son emplacement, des matériaux ou des gestes qui l'ont façonné.

Comment dissocier patrimoine culturel et patrimoine naturel lorsqu'on observe aujourd'hui certains sites emblématiques du patrimoine fortifié (citadelle de Besançon, châteaux dits cathares dans l'Aude et en Ariège, château du Haut-Koenigsbourg, forts de la barrière de l'Esseillon en Haute-Maurienne) ou religieux : la cathédrale de Fourvière à Lyon, Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, la statue Notre-Dame-de-France sur le Rocher Corneille à Vézelay et la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe à ses côtés, l'abbaye du Mont-Saint-Michel ?

Parmi les innombrables exemples que nous fournit le patrimoine français dans toutes les régions, il en est de même pour les habitations troglodytiques de Dordogne – comme celles du Lubéron, de la vallée de la Seine ou du Saumurois –, pour les muches picardes, mais aussi pour les sites de Rocamadour (Lot) ou pour les villages de Gordes (Vaucluse) et de Cordes-sur-Ciel (Tarn).

Certains sites patrimoniaux et/ou naturels français ayant fait l'objet d'inscription sur la **Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** (sites palafittiques préhistoriques de l'arc alpin, le Val

de Loire, les Causses et les Cévennes, le Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais) ou engagés dans des procédures d'inscription (Chaîne des Puys / Faille de Limagne) illustrent ce dialogue entre des espaces naturels exceptionnels, l'habitat qui les caractérise et les activités qui en ont marqué le paysage. Le Canal du Midi, dont l'ensemble du parcours a été distingué par l'UNESCO, est à ce titre devenu un véritable couloir de biodiversité en plus d'un axe patrimonial majeur entre Atlantique et Méditerranée.

Les **vallées** en milieu montagnard, les **villes portuaires et littorales**, les **îles**, sont d'autres cas dont l'histoire a directement été conditionnée par l'adaptation à un milieu naturel original. Ils sont ainsi conviés à présenter toute la richesse de leur histoire et de leurs patrimoines dans le cadre de la manifestation.

Chaque aménagement d'un milieu peut amener à l'identification dans le paysage d'un *objet* patrimonial correspondant. Les nouveaux champs d'étude orientés vers l'interaction entre patrimoine naturel et patrimoine culturel ont ainsi permis de renouveler l'inventaire de nos patrimoines, comme cela été récemment le cas sur le thème de l'eau pour les aménagements portuaires de la Loire, les moulins de la Haute Vallée de Chevreuse, les points de franchissement du Rhône ou le patrimoine hydraulique des deux Savoies pour la région Rhône-Alpes.

## Entre patrimoine urbain et patrimoine rural

C'est à travers des caractéristiques topographiques considérées comme propices que certains monuments et sites sont devenus des marqueurs patrimoniaux structurants dans nos paysages ruraux et urbains. Le thème de cette édition 2014 invite ainsi les acteurs patrimoniaux à reprendre le fil de cette histoire du paysage de leurs communes, de leurs territoires – voire de leurs terroirs – à travers des circuits spécifiques, afin de mieux comprendre l'histoire, l'aménagement et donc la valeur de notre environnement quotidien.

Évoquer le « patrimoine naturel » ne doit pas conduire à exclure les villes, qui sont elles aussi dotées d'un patrimoine remarquable à travers les éléments naturels à partir desquels elles se sont développées à travers les siècles. Que serait l'histoire de Paris sans la Seine, celle de Lyon sans la confluence du Rhône et de la Saône, celle de Bordeaux ou Toulouse sans leurs **fleuves**, et plus généralement celle de nombre de villes marquées par le cours d'une rivière ? La ville a le regard tourné vers le cours d'eau qui la traverse, elle s'appuie – parfois littéralement ! – sur sa présence pour grandir ou s'embellir.

Le thème doit aussi permettre de mettre en lumière le patrimoine rural et toute la richesse de ses héritages. Une attention particulière pourra être accordée à l'**habitat rural** (architecture des fermes), étroitement lié au paysage dans lequel il s'insère. Le **petit patrimoine** rural (moulins, lavoirs, fontaines, puits...), notamment dans les Parcs naturels régionaux ou les réserves naturelles nationales, a toute sa place au sein du thème national, de même que les **cheminements** paysagers (bocages, étangs, levées...), thématique portée par de nombreuses associations culturelles.

## Jardins et domaines, lieux de dialogue

Qu'il soit d'agrément, d'utilité, potager, maraîcher, botanique ou japonais, le jardin est un espace où s'exerce la main de l'homme à travers la culture en pleine terre ou hors sol de végétaux. Tout jardin implique donc une modification d'un site naturel, exprimée à travers son relief, son tracé ou sa couverture végétale. La **diversité des types de jardin et de leur utilisation** s'inscrit ainsi pleinement au cœur de ces Journées européennes du patrimoine. L'histoire des gestes du jardinier, la recherche du meilleur aménagement possible à travers les **plans de gestion**, notamment dans les parcs et jardins protégés, ou la question essentielle de la **circulation de l'eau** sont autant d'entrées possibles pour faire écho au thème national.

La thématique des jardins, parcs publics et autres espaces verts pourra être également abordée. Inspiré par les créations de Le Nôtre ou les visées hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle, protégé au titre des monuments historiques ou création contemporaine participant au renouvellement du paysage urbain, le jardin en milieu urbain est une marque d'ouverture de la ville. Les jardins restent des lieux d'agrément, des parcelles de nature qui offrent à la vue de tous un dialogue particulier avec la ville, ses édifices et ses circulations.

Du grand Domaine de Chambord, dont le mur de clôture ceinture 5440 hectares de forêt, au Domaine de Vizille qui accueille le musée de la Révolution française au sein d'un parc de 100 hectares labellisé « Jardin remarquable », les **domaines** tiennent enfin une place essentielle dans l'identité du patrimoine culturel et naturel français. L'imbrication entre patrimoine bâti et Nature (qu'elle prenne la forme domestiquée d'un jardin ou celle plus spontanée d'un domaine forestier) serait dans leurs cas particulièrement intéressante à développer.

## Les objets de nature : des monuments de culture ?

Le terme de « **monuments naturels** » a été forgé par Alexander von Humboldt vers 1820. On le retrouve également, plus tardivement, dans la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972). La 31<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine souhaite s'inscrire dans cet héritage pour faire mieux connaître et reconnaître la valeur esthétique, sociale et symbolique de certaines formations naturelles.

Le meilleur exemple en est celui des **arbres remarquables**, témoins d'évènement majeurs (« Chêne de l'Entente » en forêt de Compiègne) ou investis d'une fonction culturelle (arbres de justice). Arbres uniques par leur histoire, leur dimension ou leurs formes, souvent connus depuis des générations et parfois nimbés d'une aura légendaire, ils représentent aussi le patrimoine naturel et culturel des forêts, que l'on connaît moins comme supports d'histoire et de mémoire.

D'autres monuments naturels ayant valeur patrimoniale, tant pour leur matière minérale que pour leur valeur de témoignage historique unique sur les communautés proto-historiques, pourront faire l'objet de visites à deux voix. Parmi d'autres exemples, citons les **polissoirs** et les gravures rupestres autour de Cayenne, les pétroglyphes de la Carapa sur la commune de Kourou ou les roches gravées pré-colombiennes du secteur de Trois-Rivières en

Guadeloupe, les **gravures rupestres** de la Vallée des Merveilles dans le massif du Mercantour, les **mégalithes** de Locmariaquer ou de Carnac en Bretagne.

Les **abris sculptés** (Poitou-Charentes, Dordogne) et les **grottes ornées** (Lascaux et Chauvet en sont les exemples les plus prestigieux, mais elles comptent aussi des sites exceptionnels comme les grottes ariégeoises ou les grottes de Saulges dans la vallée de l'Erve en Mayenne, inscrites dans le réseau Natura 2000) entrent également dans cette thématique mixte.

## ***Les techniques et les savoir-faire à l'honneur***

Loin de l'image de la « nature morte », tout un patrimoine vivant composé de gestes et savoir-faire traditionnels a marqué des communautés entières ou des corps professionnels et continuent aujourd'hui de se transmettre. Certaines techniques traditionnelles d'exploitation des terres (agricoles, forestières, marais, zones littorales, etc.) se sont par ailleurs développées dans le respect de la diversité biologique et de la valeur du paysage.

Les Journées européennes du patrimoine pourront être l'occasion de développer auprès du grand public la connaissance de ce **patrimoine agricole, artisanal et technique**, qui se traduit par l'utilisation de costumes, d'outils ou d'objets qui eux aussi possèdent une forte valeur patrimoniale.

Il existe encore aujourd'hui tout un patrimoine de techniques et de savoir-faire s'exerçant dans les écosystèmes formés sur le front littoral, le long des estuaires, autour des étangs, des lacs et des lagunes, ou dans les **milieux humides** que sont les marais, les tourbières, les lagunes et les mangroves.

Les villes portuaires ou fluviales ainsi que les territoires littoraux seront à mêmes de proposer des (re)découvertes des pratiques traditionnelles liées aux **activités maritimes/fluviales** dans le respect de la diversité de la faune et de la flore. Les quais, les berges, les phares, les écluses, les chantiers navals pourront représenter des lieux d'animation pour présenter à tous les publics les activités et les métiers qui y sont liés : pêche, écluses, construction et techniques de navigation des différents types d'embarcation (péniches, gabarres, plates, nacelles...), etc.

Il faudra également considérer les techniques servant la restauration du patrimoine ou les métiers d'art. Ces pratiques puisent leurs inspirations dans la nature ou s'appuient directement sur des **matériaux naturels** : joaillerie, taille de pierre, art de la céramique ou du verre à partir d'éléments minéraux ; charpenterie et menuiserie pour le travail du bois ; tissage, tressage et l'ensemble des techniques issues du génie végétal seront proposés comme autant de savoirs patrimoniaux à mieux connaître à travers des ateliers-démonstrations, des conférences ou des expositions.

Les **métiers des professionnels de l'archéologie** auront également une place à part au cœur de ces Journées européennes du patrimoine dans la mesure où la discipline, en quête des vestiges de la culture matérielle livrés par les sols, fait appel à des sciences naturelles annexes (botanique, épigraphie, géologie, zoologie, palynologie, carpologie, anthracologie, etc.) destinées à mieux connaître l'adaptation de l'homme, à travers ses pratiques quotidiennes, dans son environnement naturel.

## Quand la Nature reprend ses droits...

De nombreux lieux de mémoire restent à appréhender à l'occasion de ces 31<sup>e</sup> Journées européennes du patrimoine. Certains sites, comme par exemple la forteresse de Chinon, s'appuient sur l'utilisation du végétal pour entretenir leur mémoire. Les **ruines végétalisées** sont également présentes en Outre-mer à travers certaines habitations-sucreries en Guadeloupe ou des vestiges de baignade en Guadeloupe.

Les **friches industrielles**, expressions d'une réalité de notre monde contemporain, s'offriront aux regards de nos citoyens à l'occasion de ces Journées. De la déshérence de certains grands sites industriels naît parfois un biotope étonnant, nouveau paysage à s'approprier et à préserver.

Les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à travers l'ensemble du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, forment par exemple un écosystème à part, riche d'une végétation variée et buissonnante, protégé par les acteurs de la protection environnementale (le terril de Pinchonvalles bénéficie d'un arrêté de biotope, le terril du « 5 d'Auchel » est reconnu Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Autre exemple d'hybridation entre patrimoine et nature : les **décors d'inspiration végétale**. L'inspiration du monde végétal dans l'ornement a donné lieu à une multitude d'objets phytomorphes dont le vocabulaire et les motifs invitent au rêve de nature. De l'arbre de la Liberté de 1789 aux choux frisés des cheminées du Palais Jacques Cœur à Bourges, en passant par le pampre des vêtements liturgiques, le décor végétal est partout. Feuillage, trèfle, rinceau d'acanthé, bouillons de feuille, guirlandes, liserés de fleurs accompagnent souvent les objets de l'art populaire. Ramures, pampres, grenades éclatées, vignes et blés dessinent, en les ornant, les contours architecturaux des grands ensembles religieux et des lieux de pouvoirs, ou les lieux de spectacles et de loisirs marqués par l'Art Nouveau.

En cette année de commémoration de la grande Guerre, un débat pourrait enfin s'ouvrir sur l'espace géographique du conflit. Champs de bataille, plages du débarquement, cimetières militaires, carrières des Poilus sont autant de lieux de mémoire qui font écho au thème choisi pour les prochaines Journées européennes du patrimoine.